



MISSION
JEUNES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Dijon, le 31 janvier 2023

L'État, les Missions Locales, Prism'emploi, AKTO, le FPETT et le FASTT s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes en région Bourgogne-Franche-Comté

Afin d'accélérer l'accompagnement vers l'emploi des jeunes de la région Bourgogne-Franche-Comté, l'État, représenté par la Dreets BFC, l'association régionale des Missions Locales (ARML), AKTO, Prism'emploi Bourgogne-Franche-Comté, le Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire (FPETT) et le Fonds d'action sociale du travail temporaire (FASTT) ont signé le 31 janvier 2023 un accord-cadre régional pour l'emploi et la qualification des jeunes dans la région.

Renouvellement d'un accord en faveur de l'intégration des jeunes sur le marché du travail, grâce à la mobilisation des entreprises de Travail Temporaire.

Le 31 janvier 2023, les services de l'État, les représentants de l'ARML, de Prism'emploi Bourgogne-Franche-Comté, d'AKTO, du FPETT et du FASTT, ont signé un accord-cadre régional, en faveur de l'emploi et de la qualification des jeunes accompagnés par les Missions Locales. Cet accord constitue la déclinaison en région Bourgogne-Franche-Comté de l'accord national de coopération signé le 25 novembre 2021 entre l'État (DGEFP), l'UNML (Union Nationale des Missions Locales), Prism'emploi, AKTO, FPETT et le FASTT.

La démarche « Mission Jeunes », initiée en 2014 puis reconduite en 2018 et en 2021, s'inscrit dans une volonté de mobiliser les agences d'emploi aux côtés des acteurs régionaux de l'emploi pour améliorer la qualification des jeunes et leur permettre de renforcer leur employabilité. Elle vise à proposer aux jeunes l'accès à des missions d'intérim et à une offre de services d'accompagnement, allant de la levée des freins périphériques à l'emploi, en passant par la mise en relation avec les entreprises et des actions de formation pour développer leurs compétences.

Des partenaires complémentaires pour un accompagnement des jeunes sur-mesure

Alors que le chômage poursuit sa décrue depuis plusieurs mois, les initiatives se poursuivent pour accompagner la reprise de l'emploi en France, notamment auprès des jeunes, afin d'atteindre l'objectif d'une situation de plein-emploi d'ici 2027. La poursuite du dispositif #1jeune, 1solution ainsi que le renforcement de la contribution de l'État à hauteur de 3,5 milliards d'euros pour favoriser le développement de l'apprentissage en sont des exemples.

L'État, l'UNML, et Prism'emploi engagés avec les opérateurs de la branche, AKTO, le FPETT et le FASTT, se mobilisent pour contribuer à la réussite du Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) en les articulant avec Mission Jeunes, la démarche du secteur du travail temporaire. Cette dynamique s'inscrit dans l'objectif de plein emploi qui cible les jeunes et les personnes éloignées de l'emploi.

L'accord signé permet de consolider et sécuriser les parcours d'accès des jeunes à la qualification et à l'emploi en mobilisant tous les partenaires du territoire. Concrètement, cet engagement porte plusieurs objectifs opérationnels :

- Renforcer les opportunités d'accès aux jeunes accompagnés par les missions locales à l'emploi durable ;
- Mobiliser les missions d'intérim pour permettre à des jeunes d'accéder à leurs premières expériences professionnelles et d'acquérir des compétences ;
- Renforcer la qualification des jeunes pour répondre aux besoins des entreprises en lien avec les perspectives d'emploi sur les territoires ;
- Assurer la continuité des parcours professionnels en prenant en compte les freins d'accès à l'emploi (logement, mobilité, garde d'enfants, santé, etc.) ;
- Contribuer à la réussite du Contrat d'engagement jeune en l'articulant avec la démarche Mission Jeunes.

CHIFFRES CLES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

- 537 agences d'emploi sur le territoire
- 35 801 salariés intérimaires en équivalent temps plein, soit 4,6% de l'emploi intérimaire en France
- L'évolution de l'emploi intérimaire est de +9,3% en novembre 2022 par rapport à novembre 2021

CHIFFRE CLES MISSION LOCALE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

- 26 agences d'emploi associées
- 26 Missions Locales et près de 550 salariés
- 40 000 jeunes accompagnés chaque année



Laure Reviglio, Directrice régionale de l'ARML BFC ; Ourida Lebbal, directrice régionale d'AKTO BFC ; Alexine Dodin, chargée de développement et de partenariat au FPETT ; Véronique Visser, Déléguée territoriale FASTT Grand Est/BFC ; Patrick Salles, directeur régional adjoint DREETS BFC ; Patrick Levy, Président régional Prism'emploi BFC ; Stéphan Nicolini, vice-Président Prism'emploi BFC

Contacts presse :

Mathias NIRMAN - mathias.nirman@chefcab.fr - 06 48 78 13 88
 Ema HAZAN - Ema.hazan@plead.fr – 06 64 56 11 74
 Noémie BARBAUT - Noemie.barbaut@plead.fr – 06 25 26 37 94
 Anne-Laure HUET – annelaure.huet@milobfc.fr – 03 80 42 01 42
 Sonia MARCOUX – sonia.marcoux@dreets.gouv.fr – 06 85 79 22 56

À propos de Prism'emploi :

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 10 000 agences d'emploi et 30 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire. www.prismemploi.eu - @Prismemploi

À propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences qui accompagne 27 branches professionnelles, 180 000 entreprises adhérentes qui représentent 8 millions de salariés. En 2021, AKTO a facilité l'accès à la formation de plus de 665 000 salariés dont 94 000 alternants. AKTO, c'est plus de 900 salariés sur tout le territoire dont les 5 DROM dans lesquels AKTO a délégation pour 2 OPCO : Atlas et Opco 21. AKTO est également l'Opco unique sur les territoires de Saint-Martin, Saint Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, et Mayotte depuis le 1er janvier 2021. www.akto.fr

À propos de l'Association régionale des Missions Locales de Bourgogne-Franche-Comté

L'ARML Bourgogne-Franche-Comté représente et anime le réseau des Missions Locales de Bourgogne-Franche-Comté. Ses membres sont les 26 Missions Locales BFC.

Acteur territorial des politiques publiques, les Missions Locales sont en première ligne dans l'accompagnement de tous les jeunes vers l'autonomie et l'emploi. Chacune d'elles assure sa mission et organise ses actions à l'échelle de son territoire avec les partenaires. En Bourgogne-Franche-Comté, les 26 Missions Locales et 550 professionnels accompagnent chaque année un peu plus de 40 000 jeunes de 16 à 25 ans.

À propos du FPETT

Le FPETT, opérateur paritaire de la branche du travail temporaire intervient pour l'accompagnement des parcours professionnels, la formation et l'emploi des salariés intérimaires et des demandeurs d'emplois en recherche d'insertion dans la branche. Il mobilise les moyens développés par la branche pour financer les parcours de formation et mettre en œuvre les ingénieries innovantes qu'elle conçoit. www.fpett.fr

À propos du FASTT

Association paritaire créée en 1992, le FASTT conçoit et met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services et des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, qui couvre 980 000 bénéficiaires y compris entre leurs missions, ainsi que le régime de la prévoyance qui indemnise plus de 90 000 arrêts de travail chaque année. www.fastt.org